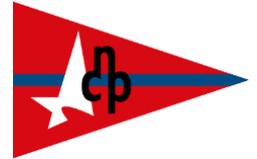


# RÈGLEMENT D'UTILISATION DU CLUB HOUSE DU CLUB NAUTIQUE DE PULLY



## CONDITIONS :

Idéalement situé au bord de l'eau, le Club House est un lieu convivial ouvert aux membres et au public. Hors saison et sur demande ce bel espace au bord de l'eau peut être privatisé uniquement par **un membre du CNPully**.

Âge minimal de la personne responsable, qui doit être présente pendant toute la manifestation : **18 ans**

Pas de coûts de location, mais obligation de prendre les boissons du club house.

Le membre s'engage à faire respecter les lieux, l'environnement et les horaires (réduire le bruit dès 22h)

La sous-location n'est pas autorisée.

## UTILISATION :

Les installations sont dans un bon état et sont fonctionnelles. Par conséquent, chaque membre est tenu de bien ranger et de nettoyer après utilisation.

En quittant le clubhouse, veuillez fermer toutes les portes fenêtres et verrouiller la porte. Les lumières intérieures et extérieures doivent être éteintes.

L'élimination des déchets doit se faire correctement.

Ne sont pas fournis : les produits de nettoyage, les linges de cuisine, et les sacs à poubelles taxés !

Tous dégâts doivent être annoncés au comité et payés par le responsable. De plus, tous dégâts ou défauts sont à signaler sans tarder au responsable matériel, afin qu'il puisse les faire réparer le plus vite possible !

## PERIODE :

Le Club House du Club Nautique de Pully peut être privatisé uniquement hors saison soit du mois d'octobre au mois de mars.

## **LOCAUX :**

Le Club House est chauffé et comprend des places assises pour **10 personnes** à l'intérieur. A l'extérieur, la terrasse couverte peut accueillir près de **40 personnes**.

La privatisation inclut : le local y compris cuisine et la terrasse. Les toilettes sont les toilettes publiques et ne peuvent être privatisées.

Le hangar, le bureau, les vestiaires, ne font pas partie du contrat.

Les locaux sont non-fumeurs.

## **PRIVATISATION :**

Privatiser le lieu se fait sur demande et selon les disponibilités. La réservation se fait par email auprès du comité : **comite@cnpully.ch**

Le CNP décline toute responsabilité en cas d'accident.

## **LISTE DES CHOSES À FAIRE AVANT DE PARTIR :**

- o Obtenir le contrat et remplir la liste des consommations puis glisser la feuille dans la boîte aux lettres du Club Nautique de Pully (côté WC publics).
- o Vider et nettoyer les frigos
- o Reprendre les restes de nourriture et boissons
- o Nettoyer le plan de travail de la cuisine et le four si nécessaire
- o Nettoyer et vider la machine à laver selon les instructions affichées
- o Rassembler les tables en îlots
- o Mettre les chaises autour des tables
- o Balayer et récurer le sol
- o Éteindre la lumière de la salle et de la terrasse
- o Ramasser des éventuels mégots et autres déchets à l'extérieur
- o Emporter vos poubelles (sacs taxés)
- o Mettre vos verres vides dans le bac extérieur prévu à cet effet
- o Fermer les portes fenêtres et verrouiller la porte

Nous vous souhaitons un événement couronné de succès et nous serions très heureux que vous nous permettiez, en respectant tous les points du règlement, de continuer à louer le clubhouse aussi à d'autres personnes après vous !